

APPEL A PROJET

Organisation de séminaires ou d'ateliers dans le cadre de Loire Val-Health

08/12/2025

Principes, procédures et calendrier

Préambule

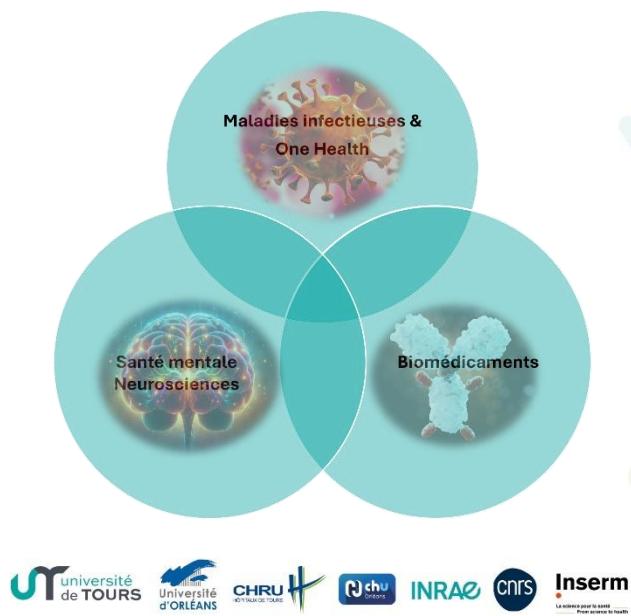
Le projet Loire Val Health (LVH) a été évalué par un jury international qui a fait la recommandation au gouvernement français de financer ce projet dans le cadre de son programme France 2030. Ce projet doit être transformant et structurant au sein de l'établissement mais aussi au-delà, puisqu'il est développé en partenariat avec l'université d'Orléans, ainsi qu'avec les CHU et les organismes de recherche présents en région. Sa gestion sur 8 ans par l'Université de Tours est évaluée par l'ANR qui contrôle le déroulement du projet et le respect des engagements pour la poursuite des financements.

Objectifs de l'appel à projet

L'objectif central de Loire Val-Health réside dans le renforcement des 3 axes d'excellence en santé humaine et animale (maladies infectieuses et « One Health », santé mentale et neurosciences et biomédicaments), la promotion de l'interdisciplinarité et le renforcement de la structuration régionale. Les séminaires et ateliers financés par le présent appel à projets doivent s'intégrer dans cet objectif.

Qui peut candidater ?

Cet appel à projet est ouvert à tous les partenaires de Loire Val-Health, dans la mesure où l'évènement organisé, séminaire, congrès ou atelier, respecte les objectifs décrits au paragraphe précédent. Les efforts d'interdisciplinarité seront particulièrement pris en compte.



Informations pratiques

Face à face, en ligne ou hybride

Les propositions peuvent porter sur une réunion en présentiel, une réunion en ligne ou une réunion hybride. Les interactions et la mise en réseau doivent être prévues dans le programme de l'événement.

Participants

L'événement pourra impliquer des participants membres d'établissements/organismes au-delà du cercle des partenaires du programme Loire Val-Health. Le nombre de participants n'est pas limité.

Budget

Dans le cadre de ce programme de soutien à la mise en réseau, les candidats peuvent solliciter un budget de 8 000 euros maximum par événement et indépendamment du format choisi.

Les coûts de l'événement doivent être spécifiés et justifiés dans un plan budgétaire détaillé. Les dépenses devront suivre les règles budgétaires applicables à l'établissement du porteur de projet et devront faire l'objet d'un bilan financier adressé à l'université de Tours pour reporting à l'ANR dans le cadre du projet Loire Val-Health.

Dépenses éligibles prévues dans le projet (les dépenses d'équipement ne sont pas éligibles à cet AAP)

- Frais de déplacements
- Frais de réception
- Dépenses pédagogiques (documentation, petit matériel)
- Autres consommables (ateliers)
- Frais d'utilisation d'infrastructures

Dans le cadre de cet appel à projet, les organisateurs bénéficieront de goodies LVH pouvant être distribués aux participants : stylos, bloc-notes, tours de cou pour badges. De nouvelles dépenses pour l'achat de goodies sont inéligibles.

Le cofinancement (par exemple en demandant des frais d'inscription ou en recevant une contribution financière d'un partenaire industriel) est autorisé. Toutefois, il n'est pas permis de tirer un profit de l'événement. En cas de cofinancement par une organisation privée à but lucratif, les candidats doivent veiller à ce que le contenu de l'événement ne soit pas influencé par cette organisation. La présence d'une organisation privée à but lucratif ne peut être financée par cet appel à projet.

Procédure d'application

Compléter le modèle de candidature

Un modèle de candidature spécifique doit être complété et soumis sur le système de soumission électronique :

<https://framaforms.org/appel-a-projet-loire-val-health-organisation-de-seminaire-ou-ateliers-2026-1765200668>

Procédure d'évaluation

L'éligibilité sera tout d'abord vérifiée. Les demandes éligibles seront évaluées de manière compétitive par un comité d'évaluation (voir ci-dessous), suivant des critères d'évaluation définis par le programme Loire Val-Health. Les règles du programme de recherche France 2030 et ANR seront appliquées.

Composition de la commission chargée de l'évaluation et du choix des sujets :

- Le coordinateur et la cheffe de projet
- Les membres du comité opérationnel recherche LoireVal-Health

Critères d'évaluation

A- caractère interdisciplinaire/structurant du projet de thèse au vu des critères ci-dessous :

- Lien avec au moins un des trois axes de recherches du projet Loire Val-Health (infectiologie, biomédicaments et petites molécules, santé mentale/neurosciences)

- Aspect one health homme/animal/environnement
- Projet en interface entre biologie/santé et sciences humaines et sociales ou projet entre les sciences humaines et sociales et un CHU
- Projet en interface entre biologie/santé et sciences & technologies (matériaux, électronique, informatique,)
- Complémentarité des recherches sur les 2 sites de Tours et Orléans (co-direction de thèse, séjour court dans une équipe de recherche de l'autre site, utilisation de ressources mutualisées,)

B- justification de la demande financière pour accompagner le projet

Cette justification financière doit être suffisamment détaillée pour permettre au jury d'apprécier l'éligibilité des dépenses envisagées.

Dates-clés



Les dates précises d'ouverture et de clôture de l'appel à projet seront publiées sur le site internet Loire Val-Health et communiquées par mail.

Contact

Les informations relatives à cet appel à projet sont disponibles sur le site Loire Val-Health.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter la cheffe de projet Loire Val-Health :
dorothee.leroux@univ-tours.fr

Procédure après sélection

Plan budgétaire

Le plan budgétaire de la demande sera évalué par le service gestionnaire du projet Loire Val-Health à l'université de Tours. Certaines dépenses pourront à ce stade être exclues du financement en cas de non éligibilité.

Note d'engagement

Une note d'engagement sera adressée au porteur du projet, son contenu sera à respecter strictement.

Conditions de reversement des fonds

Pour les lauréats dont l'équipe de recherche est rattachée à l'université de Tours pour tout ou partie, un reversement des fonds alloués sera effectué à l'unité de recherche à laquelle est rattachée le porteur du projet. Les crédits non consommés seront récupérés.

Pour les lauréats dont l'équipe de recherche n'est pas rattachée à l'université de Tours, une fiche projet annexe à la convention de versement entre l'université de Tours et l'organisme partenaire (UO, Inrae, Inserm, CNRS, CHU) sera rédigée et cosignée afin d'encadrer le versement des fonds correspondants, selon les termes de la convention de versement signée par l'établissement partenaire. Les fonds sont à avancer par l'organisme partenaire. L'université de Tours procédera au versement après réception du rapport financier transmis par le bénéficiaire de l'aide. Le versement, qui interviendra dans un délai de deux mois à compter de la réception du document, sera ajusté aux dépenses réelles dans la limite du montant alloué.

Publication des événements sélectionnés

Les événements sélectionnés sont publiés sur le site internet Loire Val-Health. Ils pourront être utilisés comme source d'inspiration par de futurs candidats ou pour la définition des thèmes d'une future candidature.

Si votre demande est sélectionnée pour un financement, les étapes de la procédure pour le demandeur principal sont les suivantes.

Rapport 1 : Communication des résultats

Une enquête en ligne doit être complétée par le candidat dans les deux mois suivant la tenue de l'événement financé. Les informations contenues dans cette enquête seront utilisées pour diffuser et communiquer les résultats.

Reconnaissance du financement

Le candidat devra s'assurer que toute communication relative à l'événement inclut une reconnaissance appropriée du projet Loire Val-Health et France2030.

Devra être mentionné le soutien apporté par l'ANR au titre de France 2030, en indiquant le numéro du contrat ANR : ANR-23-EXES-0007, par exemple : « Ce séminaire a bénéficié d'une aide de l'Etat gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030 **via le projet Loire Val-Health**, portant la référence « ANR-23-EXES-0007 ». Les supports de communication orale, les communications par voie d'affiche, les sites internet doivent afficher les logos « France 2030 » et Loire Val-Health, ces logos seront transmis par l'université de Tours au lauréat de cet appel à projet et disponibles au téléchargement sur le site lorevalhealth.fr.

Rapport 2 : Bilan financier

Le rapport financier doit être envoyé à l'équipe projet Loire Val-Health dans les deux mois suivant l'événement. En cas de co-financement par un partenaire privé ou frais d'inscriptions, il conviendra d'y adjoindre un bilan global de l'événement afin d'établir l'absence de profit.

L'équipe projet Loire Val-Health organisera le règlement financier final après avoir reçu un PDF du rapport 1 (communication des résultats) et le fichier Excel du rapport 2 (le rapport financier). Le montant du versement sera ajusté au montant du bilan présenté, sous réserve du respect de l'éligibilité des dépenses.

Communication sur le site internet

L'équipe projet Loire Val-Health publiera les résumés publics des résultats des événements de mise en réseau financés sur cette page du site web Loire Val-Health et dans les bulletins d'information.